

URGENCE

POUR LES LIBERTÉS POUR LES DROITS

CONTRE LE FICHAGE GÉNÉRALISÉ, PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES !

• DES FICHIERS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

La constitution de fichiers n'a rien de nouveau mais leur utilisation s'est complètement banalisée. Entre les fichiers de la police, ceux des administrations, des entreprises commerciales... Il est aujourd'hui bien difficile d'échapper au fichage. Et le développement de l'informatique a accru considérablement les capacités de saisie, de stockage et de tri, ainsi que les possibilités d'interconnexions.

• DES FICHIERS LOURDS DE CONSÉQUENCES

Le bénéfice immédiat apporté par les technologies de l'information fait souvent oublier les risques qu'elles comportent.

Etre fiché au Stic (Système de traitement des infractions constatées) par la police peut entraîner un refus d'embauche. Ce fichier contient pourtant de nombreuses erreurs puisqu'il suffit, pour y figurer, d'avoir eu affaire à la police comme présumé coupable ou comme témoin,

voire comme victime.

La multiplication des interconnexions entre services fiscaux, organismes de prestations sociales, éventuellement mairies ou conseils généraux met en danger la vie privée et organise une véritable « société de surveillance » qui cible en priorité les plus vulnérables.

• DES GARANTIES À METTRE EN PLACE

En principe, les fichiers doivent respecter certaines règles : nécessité et proportionnalité de la collecte des données, une seule finalité pour chaque fichier, information des personnes concernées et droit de rectification.

Ces règles doivent être mieux connues et mieux appliquées, mais il faut aller plus loin. Nous nous battons pour la constitutionnalisation du principe de protection des données personnelles et pour un « référé vie privée et vie personnelle » qui permettrait à chacun de nous de savoir rapidement ce que l'on fiche de notre vie et de faire rectifier les erreurs commises à nos dépens.

Venez en discuter avec la LDH !



Ligue des droits de l'Homme
www.ldh-france.org/urgence-libertes